

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE MEYLAN

RAPPORT D'ACTIVITES 2025



TABLE DES MATIERES

EDITO.....	2
2025 : POURSUITE DES 4 MISSIONS ET CLOTURE.....	4
GT MEYLAN VILLE-PARC	8
EN SYNTHESE.....	8
1 – INTRODUCTION	9
2 – COMMUNICATION	10
3 – ÉTUDE DE LA STRATEGIE D’AMENAGEMENT URBAIN ET FONCIERE	11
4 – CHARTE COMMUNALE D’URBANISME	13
5 – REGARD VILLE-PARC SUR LA SERVE	13
6 – REGARD VILLE-PARC SUR LA PENSION DE FAMILLE	15
7 – REGARD VILLE-PARC SUR L’AXE VERDUN.....	15
8 – REGARD VILLE-PARC SUR L’ILOT DES AIGUINARDS.....	17
9 – REGARD VILLE-PARC SUR LE PROJET INOVALLEE.....	18
10 – PERSPECTIVES.....	19
GT BIODIVERSITE ET NATURE EN VILLE.....	20
EN SYNTHESE.....	20
1 - INTRODUCTION	21
2 - SENSIBILISATION GRAND PUBLIC A L’IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITE	22
3 - VERS UNE VEGETALISATION DURABLE ET FAVORABLE A LA BIODIVERSITE.....	25
4 - SUIVI DES PROJETS D’AMENAGEMENT URBAIN.....	27
5 - PERSPECTIVES.....	28
GT VILLE DU 1/4 HEURE.....	32
EN SYNTHESE.....	32
1 - INTRODUCTION	33
2 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LES MOBILITES.....	34
3 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LA CONVIVIALITE.....	38
4 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LES COMMERCES ET SERVICES.....	42
5 - PERSPECTIVES.....	44
MISSION RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES	46
EN SYNTHESE.....	46
1 - HISTORIQUE RESUME DES REGLEMENTATIONS THERMIQUES.....	47
2 – REALISATION D’UNE SOIREE AUPRES DES COPROPRIETES.....	47
3 - PERSPECTIVES.....	51



EDITO

Faire vivre la démocratie participative : un choix politique, un chemin exigeant

Créer une commission extra-municipale dédiée à l'urbanisme et à l'environnement n'est pas un acte anodin. Par la délibération du 21 décembre 2020, les élus de Meylan ont fait le choix d'ouvrir la décision publique aux citoyens et aux associations et de mettre concrètement en pratique la démocratie participative.

Née de cette volonté, la CEM a reçu une mission claire : contribuer à l'intérêt commun en formulant des avis sur les politiques d'urbanisme et d'environnement, en animant le débat public et en favorisant l'appropriation des projets qui façonnent le cadre de vie.

Une instance participative ne vit pas par les textes mais par l'implication de celles et ceux qui s'y investissent — c'est l'un des grands enseignements de ces premières années. Habitants et représentants associatifs ont consacré bénévolement temps, énergie et compétences au service de l'intérêt général. Dossiers parfois ardu, réunions, contributions, débats techniques : un investissement réel. Ceux qui imaginent la participation citoyenne comme une promenade de santé n'ont sans doute jamais ouvert un dossier d'urbanisme.

Cet investissement peut aussi connaître des moments de découragement, pour les habitants comme pour les élus. Sujets complexes, rythmes institutionnels peu compatibles avec l'impatience citoyenne, désaccords inévitables : tout cela fait partie du chemin. Le reconnaître ne fragilise pas la démarche ; cela lui donne au contraire sa sincérité.

Les deux premières années ont fait de la CEM un véritable laboratoire démocratique : un espace d'apprentissage partagé entre citoyens, élus et services, avec ses expérimentations, ses ajustements et, comme dans tout laboratoire vivant, quelques surprises. L'évaluation approfondie menée ensuite, avec sérieux et transparence, montre qu'il s'agissait moins de préserver un dispositif que de le faire évoluer.

Une conviction s'est imposée : la réflexion collective est une ressource précieuse pour l'action publique, à condition de disposer d'un cadre lisible, de méthodes adaptées et d'un lien clair avec la décision politique. Conserver les acquis, améliorer les pratiques, renforcer le lien avec les habitants, faire évoluer le dialogue avec les élus, éviter la précipitation : ces orientations traduisent une volonté de progression, non de renoncement.

L'évolution vers une « CEM 2 », élargie dans ses thématiques (transition énergétique, biodiversité, nature en ville, ville du futur) et renouvelée dans sa composition, ouvre une nouvelle étape. Elle prolonge le travail des premiers membres, qui ont permis d'identifier les conditions d'un fonctionnement plus efficace et plus ouvert.

La CEM n'est pas seulement une instance consultative. Elle reflète une culture démocratique en mouvement, où élus, habitants et associations cherchent ensemble les meilleures voies pour l'avenir de la commune. Une telle dynamique demande persévérence, écoute et constance.

Parier sur l'implication citoyenne, c'est parier sur l'intelligence des habitants, l'expertise d'usage des associations et leur attachement au bien commun. À Meylan, cette dynamique repose sur des femmes et des hommes investis, dont la contribution mérite d'être saluée. C'est grâce à eux que la démocratie locale se nourrit et progresse.

Les deux rapports d'activités, en particulier le dernier, témoignent d'une réelle capacité de production. Les quatre groupes de travail ont remis analyses, préconisations et propositions conformes aux missions confiées. De ce point de vue, les objectifs ont été atteints.

La période électorale appelle aujourd'hui à la réserve : elle ne permet ni réponses détaillées ni engagements formels. Cette contrainte ne remet toutefois pas en cause la valeur du travail accompli.

Au contraire, l'expérience acquise, les méthodes développées et les contributions produites constituent un socle utile pour la suite. Elles nourrissent déjà la réflexion locale et offrent des points d'appui pour l'avenir. Les reconnaître, c'est témoigner du respect dû à l'implication citoyenne et à la qualité du dialogue construit.

La démocratie locale s'inscrit dans le temps long. Ce qui a été semé par la CEM continuera d'alimenter les pratiques futures. C'est là tout le sens de cette démarche.

Je remercie les pilotes des groupes de travail pour leur constance et la confiance qu'ils m'ont accordée, mes collègues élus référents, le vice-président et le maire pour leur soutien, ainsi que Janig Mouro pour son efficacité et sa bonne humeur communicative.

Une commune avance mieux quand celles et ceux qui y vivent prennent part à son avenir.

La CEM, six ans déjà : quel chemin parcouru. Bravo à toutes et tous !

DOMINIQUE PERNOT, CONSEILLERE MUNICIPALE, PRESIDENTE DE LA CEM 2023-2025

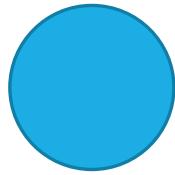
Représentant de l'opposition dans la CEM, j'ai vécu les difficultés de la CEM1 lancée en 2020 par la majorité dans de mauvaises conditions. Le changement au bout de 3 ans de fonctionnement a replacé la CEM dans un nouveau cadre et cela a conduit à un fonctionnement un peu hésitant.

Toutefois je veux féliciter les habitants qui se sont investis dans la durée ; ils se sont inscrits dans le nouveau cadre, en cherchant à faire avancer avec les élus et les services cette expérience de démocratie participative.

Comment re-bondir sur cette expérience ? Comment aller plus loin quant au nombre de participants impliqués ?

Les rapports d'activité finaux représentant 3 ans de travail sont à prendre en compte assurément.

FRANCIS PILLOT, CONSEILLER MUNICIPAL, VICE-PRESIDENT DE LA CEM 2023-2025



2025 : POURSUITE DES 4 MISSIONS ET CLOTURE

La CEM a poursuivi ses activités autour des missions proposées par les élus, sous forme de 4 Groupes de Travail (GT) :

- Meylan Ville-Parc
- Meylan Biodiversité et Nature en Ville
- Meylan Ville du ¼ d'heure
- Rénovation énergétique des copropriétés.

L'essentiel du travail engagé par les membres de la CEM s'est concentré lors des séances en groupe restreint ou sur le terrain, lors de rencontres avec des partenaires, de visites de quartier, de rencontres avec le grand public. Le nombre de temps forts a été volontairement limité pour favoriser avant tout le travail de production en groupe.

COMPOSITION DE LA CEM

Composition

- 20 membres au sein du collège habitants (9F/11H)
- 11 membres au sein du collège Associations : 6 associations de quartier + représentants Commission Accessibilité + Site et Patrimoine

Diversité des quartiers au sein du collège « Habitants »

- Aiguinards-Revirée, Plaine Fleurie, Ile d'Amour, Carronnerie : 2 habitants
- Béalières, Bérivière, Malacher, Inovallée : 2 habitants
- Buclos, Grand-Pré : 7 habitants
- Charlaix, Maupertuis : 5 habitants
- Haut-Meylan : 4 habitants

6 RENCONTRES TRANSVERSALES – 3 SEANCES DE PRESENTATION DES TRAVAUX

- | | |
|------------|---|
| 10/02/2025 | <i>PRESENTATION DES TRAVAUX EN COMMISSION ECOLOGIE</i> |
| 17/02/2025 | <i>PRESENTATION DES TRAVAUX EN HEURE CITOYENNE</i> |
| 18/03/2025 | Analyse des Besoins Sociaux Meylan |
| 23/06/25 | La Serve – rencontre avec Ville Ouverte |
| 03/09/25 | Mobilités Apaisées – point sur la stratégie et bilan des actions 2025 |
| 17/11/25 | Rencontre avec le Conseil de développement de GAM |

- 03/12/25 Plénière Préparation rapport d'activités
 03/02/26 Plénière Clôture de la CEM 2023-2025
 16/02/2026 PRESENTATION DES TRAVAUX EN COMMISSION ECOLOGIE

4 GROUPES DE TRAVAIL¹

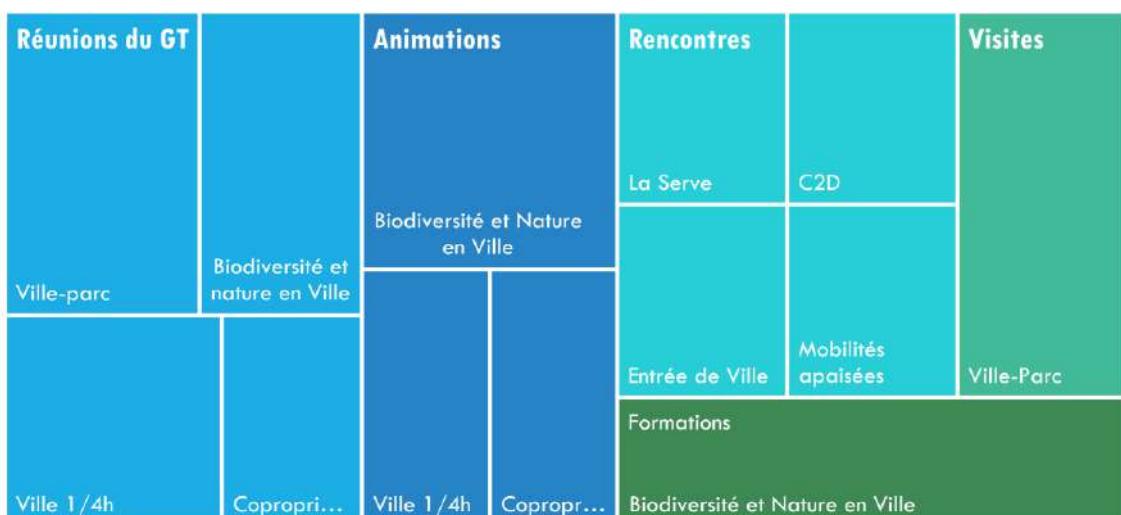
- Des groupes à géométrie et fonctionnement variables
 - 10 et 15 réunions de janvier à décembre par groupe
 - environ 5 à 8 participants par GT.
 - 1 ou 2 élus référents par groupes
- Actions concrètes sur le terrain : Réunion publique Copropriétés et rénovation, participation aux évènements « Planète bleue ou bien cuite » et « Pieds dans l'herbe »
- Formations : Fresque de la Biodiversité, Analyse des Besoins Sociaux
- Rencontres : La Serve, Habitat et Humanisme, Entrée de Ville, Mobilités apaisées, C2D

En 2025

70 réunions
 1 000 h d'engagement citoyen

Type d'engagement des Groupes de Travail

■ Réunions du GT ■ Animations ■ Rencontres ■ Visites ■ Formations

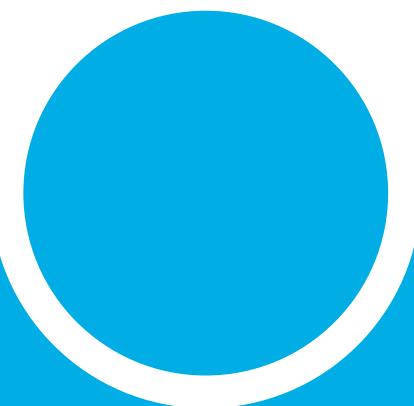


COPIL ET BUREAU

COPIL (8 réunions)	Bureau (5 réunions)
Présidence : D. Pernot Vice-Présidence : F. Pillot Elus référents : AM. Boullier ; JB. Caillet ; C. Elise ; B. Kraabel ; A. Jammes ; MO. Novelli	COPIL + T. Lemoine (suppl M. Minazio) + F. Merger + A. Corval (suppl P. Poupin) + H. Obara

¹ Lettres de mission actualisées en annexe

SYNTHESES DES GROUPES DE TRAVAIL



EN SYNTHESE

Cette année a été consacrée à la mise en pratique des priorités et des recommandations établies l'an passé. En nous concentrant sur cinq projets concrets, **nous avons pu valider nos orientations et confirmer la pertinence de nos préconisations.**

L'étude de plusieurs permis de construire récents et l'observation des derniers programmes immobiliers ont confirmé que la réglementation en place était insuffisante pour garantir la préservation du modèle Ville-Parc de Meylan.

La stratégie d'aménagement urbain de la ville a intégré certains enjeux essentiels. Les orientations retenues pour retravailler la modification n°5 du PLUi semblent aller dans le bon sens. Reste à savoir si elles traduisent une ambition à la hauteur des défis et si elles se concrétiseront suffisamment tôt par des résultats mesurables pour les habitants.

- ❖ **Il faut faire évoluer la réglementation au plus vite, dès la modification n°5, en prescrivant des règles qui limitent la construction et redonnent clairement la place à l'espace et à la nature.**

Pour les zones déjà construites et malheureusement éloignées des critères Ville-Parc, il est nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires.

- ❖ **Il est possible d'intervenir sur le bâti existant en préservant les derniers espaces non construits, en identifiant des zones à végétaliser, en développant des axes de cheminement continus et ombragés, en renaturant les sols, et en créant des trames de biodiversité.**

Les travaux menés sur l'îlot des Aiguinards ou sur l'axe Verdun ont confirmé la pertinence de ces orientations.

- ❖ **Il est essentiel d'associer les habitants du secteur** et de définir avec eux, de manière concertée, les actions et les choix à mettre en œuvre.

1 – INTRODUCTION

En 2024, le groupe de travail Meylan Ville-Parc avait posé les bases d'une réflexion collective sur l'avenir urbanistique de la commune. Après avoir défini la « Ville-Parc », identifié ses critères et ses indicateurs, nous avons constaté que la version actuelle du PLUi ne permettait pas de préserver ce caractère. Les quartiers récents témoignent d'une densification excessive, d'une perte d'espace et de végétation et d'une dégradation de la qualité de vie.

Le rapport 2024 de notre groupe a formulé trois axes prioritaires : aménager des perspectives allées, limiter la densité de secteurs et préserver le patrimoine végétal. Ces préconisations, simples et réalistes, visaient à orienter les élus vers une modification du PLUi et à engager une action publique plus cohérente avec les attentes des habitants.

Les 3 priorités



- 1. Aménager des « perspectives allée »**
 - casser les alignements de façades
 - créer des emplacements réservés à la végétation
 - définir un plan directeur de cheminements
- 2. Limiter la densité de secteur**
 - garantir l'équilibre Construction-Végétation-Espace
 - réduire les hauteurs, les emprises
 - créer de l'espace, augmenter les retraits et prospects par rapport au voisinage
- 3. Préserver le patrimoine végétal**
 - protéger, planter, densifier la végétation
 - l'adapter au réchauffement climatique

Dans la continuité des précédents travaux, la lettre de mission pour 2025 a été définie comme suit.

Meylan Ville Parc - Orientations 2025



- 1. Produire les éléments de communication** pour le site de la ville, la plateforme Meylan Je Participe et un article dans Meylan Ma Ville.
- 2. Contribuer à l'intégration** des approches Ville-Parc et biodiversité dans la **charte urbaine**
- 3. Étudier la stratégie d'aménagement urbain** et foncière puis veiller à la prise en compte de nos préconisations dans les évolutions proposées à la métropole
- 4. Poser un regard MVP sur 5 projets :** La Serve, La Pension de Famille, L'axe Verdun, Les Aiguinards et Inovallée.

Ces missions traduisent une volonté claire : **passer de la phase de diagnostic et de recommandations à une phase de mise en œuvre et de diffusion.**

2 – COMMUNICATION

La communication constitue un pilier essentiel de notre démarche. Elle permet de rendre visibles nos travaux, de partager la définition du modèle Ville Parc et de susciter l'adhésion et l'engagement des habitants et des élus. En 2025, plusieurs supports sont mobilisés pour diffuser cette identité.

1. PAGE VILLE-PARC SUR LE SITE DE LA MAIRIE

Une page dédiée présente désormais l'identité singulière de Meylan : une Ville-Parc où la nature et la ville se complètent harmonieusement.

- Elle rappelle l'attachement historique des habitants à ce modèle et la validation de cette orientation par le Conseil municipal.
- Elle définit clairement ce qu'est une Ville-Parc et l'importance des cheminements et de l'équilibre entre constructions, espaces libres et nature
- Elle met en avant les ambitions de la ville et les priorités pour demain en lien avec le travail de la CEM

Cette page constitue une référence institutionnelle et un outil de sensibilisation durable.

MEYLAN, VILLE-PARC

Accueil > Cadre de vie > Meylan, ville verte > Meylan, ville-parc

Une identité singulière

Meylan a fait le choix d'un modèle urbain spécifique : **la ville-parc**, où la ville et la nature se complètent harmonieusement pour offrir un cadre de vie exceptionnel.

Ce modèle constitue **une demande forte et historique des habitants**, attachés à préserver un environnement de qualité et une proximité immédiate avec la nature.

2. PLATEFORME MEYLAN JE PARTICIPE

L'ensemble des travaux de 2024 a été mis à disposition des meylanais et meylanaises qui souhaitent les consulter, réagir ou s'impliquer dans la démarche. Ceux de 2025 seront prochainement ajoutés.

Ville-Parc / Pas-Ville-Parc



- Equilibre Végétal-Minéral-Espace
- Retrait important, des immeubles non alignés
- Espace végétal le long des voies



- Forte densité, déséquilibre Végétal-Minéral-Espace
- Immeubles très proches – effets couloirs
- Alignement total

3. ARTICLE DANS MEYLAN MA VILLE

Un format de quatre pages est prévu pour l'ensemble de la Commission Extra-Municipale. Le groupe Ville-Parc disposera d'une page complète, associant texte et photos. Ce travail sera réalisé ultérieurement et constituera un vecteur de diffusion large auprès de tous les foyers de Meylan.

3 – ÉTUDE DE LA STRATEGIE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET FONCIER

Une réunion s'est tenue le 13 mai 2025, avec une présentation de la stratégie urbaine et foncière de la ville. Trois axes de travail ont été mis en évidence pour la modification n°5 du PLUi :

Prévisionnel modification n°5

- *mise à jour des ERS en tenant compte des opérations réalisées,*
- *nettoyage des nombreux Emplacements Réservés, avec la possibilité d'inscrire certains d'entre eux dans une logique de continuité écologique,*
- *adaptation du plan de formes urbaines, avec une visite programmée début juillet sur quatre sites Ville Parc.*

Nous avons débattu des facteurs de densification de secteur, notamment des divisions parcellaires et des programmes immobiliers sur petites parcelles qui éliminent rapidement espace et nature. Deux exemples étudiés cette année : la Pension de Famille Habitat et Humanisme et la Villa des Sources et qui illustrent le cas le plus typique où un collectif vient remplacer de l'habitat individuel.

Selon nos recherches, un PLUi peut légalement prévoir des règles de construction différentes selon la taille des parcelles si ces règles sont objectivement motivées et intégrées dans une logique d'aménagement cohérente.

Il est également opportun de négocier des périmètres de projet, Périmètre de Prise en Considération de Projet (PPCP) ou Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) que nous recommandons également.

- ❖ **Nous préconisons de mettre également en place des règles de constructibilité qui tiennent compte des dimensions de la parcelle, favorisant ainsi l'aménagement urbain à l'îlot et limitant la densité de secteur, et d'utiliser les outils de périmètres de projet le temps d'établir ces règles.**

JOURNÉE DEAMBULATOIRE AVEC LA METROPOLE

Nous avons également participé à une journée déambulatoire à travers Meylan (PLM, Buclos, Malacher, Béalières), en présence des représentants du service Urbanisme de la Métropole. Nous avions fourni à cette occasion l'accès à l'ensemble de nos documents ainsi que notre fiche d'évaluation de critères ville-parc.

Le compte-rendu établi par la Métropole ne démontre pas la prise en compte et l'intégration de nos préconisations. Il laisse même entrevoir une volonté implicite de ne pas tirer de conclusions trop localisées ou trop prescriptives en insistant sur le fait que l'ambiance Ville-Parc dépasse Meylan.



Rappelons que notre objectif affirmé en tant que groupe de travail Meylan Ville Parc était de tirer l'urbanisme et la qualité de vie vers le haut. Nous alertons les élus concernant toute uniformisation métropolitaine qui ferait perdre la spécificité ville-parc de Meylan.

4 – CHARTE COMMUNALE D’URBANISME

Nous restons en attente d'une opportunité pour revoir les travaux du Service Aménagement Urbain, en lien avec le groupe Biodiversité et Nature en Ville. Cette étape est nécessaire pour intégrer nos approches dans la charte communale d’urbanisme et assurer une cohérence entre les ambitions urbaines et environnementales.

5 – REGARD VILLE-PARC SUR LA SERVE

Nous avons rencontré *Ville Ouverte* (conducteur du projet d’aménagement) à deux reprises et avons été invités à participer aux ateliers de consultation ainsi qu’aux réunions publiques de partage et de restitution.

RECOMMANDATIONS EN PHASE CONSULTATION

Regard ville parc sur la Serve

- Penser l'équilibre entre espace, végétal et minéral, avec des bâtiments qui s'effacent derrière la végétation et des hauteurs adaptées.
- Présenter des vues 3D pour une bonne appréciation des perspectives et alignements, et inclure cette exigence dans le cahier des charges des porteurs de projets.
- Traiter les parkings comme un élément déterminant du ressenti visuel : privilégier les parkings semi-enterrés sous butte végétalisée (type Béalières).
- Veiller aux alignements, épaulements, dimensions et hauteurs en cohérence avec l'environnement direct, notamment les lotissements résidentiels voisins.
- Respecter les emplacements historiques des grands arbres et le réseau hydrologique souterrain.
- Fixer un seuil minimal de 50 % de pleine terre comme ligne de conduite.
- Développer des réseaux de cheminements traversants et des espaces de rencontre, de jeux et de détente.

REGARD SPECIFIQUE SUR LES STATIONNEMENTS

Notre analyse sur les différents types de parkings :

- **Parkings semi-enterrés** : meilleur compromis, permettant de créer un espace végétalisé au-dessus des voitures.

- **Parkings extérieurs** : en complément, consomment de la surface au sol mais peuvent contribuer positivement à l'équilibre végétal/minéral si ombragés et désimperméabilisés.
- **Parkings souterrains** : à éviter, limitent les écoulements souterrains et peuvent être détournés de leur usage par les propriétaires.
- **Parkings silos** : à éviter, génèrent du volume bétonné et accentuent la densité ; il est nécessaire d'imposer des masques végétaux.

PHASE DE RESTITUTION

La concertation a été bien menée et a permis à un grand nombre de meylanais et meylanaises de s'exprimer. Le document de restitution met en avant deux priorités partagées par l'ensemble des contributeurs : **la place de la nature et la limitation de la densification**.

Nous avons constaté que nos préconisations Ville-Parc avaient été globalement entendues et intégrées. La préservation du modèle Ville-Parc « à la Meylanaise » figure en bonne place, avec la reprise des indicateurs qui lui sont propres.

Nous avons enfin été soulagé que le scénario maximum avec 15 500 m² de surface plancher ait été écarté. Ce scénario était en effet incompatible avec l'esprit Ville Parc, en raison d'une densité de secteur bien trop élevée par rapport au quartier.



6 – REGARD VILLE-PARC SUR LA PENSION DE FAMILLE

Nous avons pu étudier les documents du permis de construire accordé à Habitat et Humanisme, ce qui nous a permis de remettre un avis détaillé en fonction des critères de la Ville Parc et de le discuter avec l'architecte et le porteur de projet lors d'une réunion le 8 décembre 2025.

L'avis complet est disponible dans nos archives. Pour ce rapport nous retenons les points d'attention et recommandations suivantes :

- **Cohérence avec l'environnement bâti du quartier**
- **Protection des arbres pendant les travaux et sur le long terme**
- **Respect des houpiers et nécessité d'encadrer la protection des arbres classés par des règles de recul suffisantes. Comment se fait-il que des arbres classés devront être taillés pour permettre le projet ?**
- **Limitation de la densité en rapport au tissu environnant (estimée 4 fois supérieure ici)**

Ce projet illustre la problématique de densification excessive dans un secteur résidentiel et la nécessité d'adapter la réglementation pour préserver le patrimoine végétal.

7 – REGARD VILLE-PARC SUR L'AXE VERDUN

Nous avons rencontré **Interland** (cabinet en charge de l'étude) et les responsables de projet de la Métropole. Notre regard Ville Parc s'est articulé autour de plusieurs points essentiels :

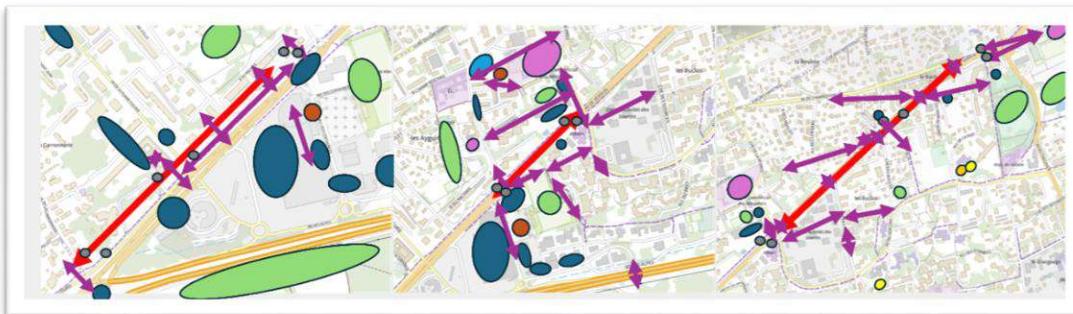
Regard ville parc sur l'axe Verdun

- Ne pas mettre trop d'emphase sur la préservation de la ligne droite et de la perspective rectiligne observable en voiture. Dans une Ville-Parc, **la couverture végétale** qui masque les immeubles et permet un cheminement ombragé est bien plus importante.
- Nous suggérons d'utiliser la végétation pour créer des volumes et **casser visuellement** l'aspect rectiligne de l'avenue
- La **segmentation** en trois séquences est jugée pertinente, car elle correspond à la réalité des usages et permet de rompre l'alignement et la monotonie
- L'**aspect chaleur** doit être pris en compte : il est essentiel de prévoir des cheminements ombragés pour les piétons, les cyclistes et à proximité des arrêts de bus.
- Concernant le type de végétation, il est raisonnable de **conserver les essences historiques**, mais en les adaptant aux conditions climatiques futures et en diversifiant les plantations. Certaines essences doivent être abandonnées au profit de nouvelles plus résilientes.
- Il est important d'**éviter les arbres isolés**, voués à une mort quasi-certaine, et de privilégier des zones larges et multi-strates favorisant la conservation du végétal sur le long terme. L'identification et la préservation des arbres existants, ainsi que la prise en compte des réseaux hydrologiques, sont capitales.

Lors de cette réunion, il nous a été demandé de réfléchir au maillage, aux usages et aux traversées les plus importantes de l'axe Verdun. Cinq réunions ont été organisées, dont une en coordination avec le groupe Ville du Quart d'Heure, qui s'était intéressé à la qualité des cheminements.

ETUDE DES CHEMINEMENTS

L'étude s'est concentrée sur les besoins d'usage liés à l'avenue Verdun : pourquoi, où et comment traverse-t-on ou longe-t-on cette grande cicatrice urbaine ? Les réponses sont différentes selon les séquences envisagées :



RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS POUR UNE VILLE-PARC²

Recommandations

- **Identification de 11 traversées majeures à privilégier, dont une inexistante aujourd'hui (Chaumelière).**
- **Identification précise des parcours d'usage préférentiels, principalement piétons et également cycles, par séquence.**
- Attention particulière à la **sécurité** des vélos, piétons et enfants, avec nécessité d'îlots centraux sécurisés.
- Besoin de **chemins de qualité**, cohérents et continus entre espaces publics et privés.
- **Privilégier le côté sud pour les piétons**, végétalisé et ombragé, et maintenir la voie cyclable au nord avec trottoir piéton.
- **Repenser la liaison entre les commerces** sur la séquence 1.
- **Privilégier les cheminements piétons parallèles** existants sur la séquence 2.
- Prévoir une végétalisation et des aménagements qui **cassent les lignes droites et la vitesse** sur la séquence 3.
- Penser **cohérence et continuité** pour les nouveaux usages : PLM, Allée des Sources, La Serve, Société Générale.
- Prévoir **budget et modalités d'entretien** après plantation.
- **Gérer les voies mixtes** avec des espaces de flux délimités et différenciés.
- Intégrer les **préconisations du groupe Ville du Quart d'Heure** sur la qualité des cheminements, des pistes cyclables et des accès aux transports en commun.

² Le rapport complet est disponible en Annexe et sur le site Je Participe

8 – REGARD VILLE-PARC SUR L’ILOT DES AIGUINARDS

Dans la phase préparatoire, plusieurs premières orientations ont été identifiées

Îlot Aiguinards



Premiers principes

- **végétaliser** la place de la Louisiane, le centre commercial des Nénuphars et les zones en plein soleil (réduction des îlots de chaleur),
- **créer des cheminements** ville parc dans la rue de l’Oisans et le chemin des Nénuphars,
- **protéger les espaces verts** par reclassement, envisager le rachat de certains pour les sanctuariser en parcs publics
- **réparer et entretenir** les trottoirs abîmés,
- **inclure le projet sur le site de la Société Générale** dans l’analyse. La question d’un OAP adapté reste posée.

Le 15 novembre 2025, une visite déambulatoire a été organisée avec des membres de la CEM, de l’union de quartier Vivre aux Aiguinards, des habitants et des élus. Le parcours a confirmé les premiers principes et permis de nombreuses observations in situ.³

Questionnements et recommandations

- **Vues remarquables** : penser aux trouées vers les montagnes, à conserver et à développer.
- **Planter sur l'espace public et inciter les riverains à planter des arbres sur les espaces privés** (nombreuses opportunités identifiées durant la visite). Impliquer les habitants, les syndics de copropriétés, les commerçants et l’union de quartier et les accompagner.
- **Place de la Louisiane** : possibilité de planter des arbres et celle d’un abri, comment végétaliser?
- **Parc des Saules** : comment l’améliorer ? Planter des arbres ? Ajouter des bancs ? Classer en UV pour éviter que le PLUi le laisse constructible.
- **Allée des Saules** : planter le terre-plein central. Voir le remplacement d’un muret béton par une haie.
- **Commerces de la rue des Aiguinards** : comment veiller à leur pérennité ? Est-il possible de rendre leurs façades plus attrayantes ?
- **Marquage au sol près de l’école** : faut-il le renouveler ? Si oui, bien en expliquer la raison aux riverains et pas seulement aux élèves et leurs parents ?
- **Allée des Peupliers et accès au Collège** : réflexion à faire pour ce secteur.
- **Collège** : planter plus d’arbres, si possible.
- **Chemin de la Revirée** : faut-il une piste cyclable ?
- **Centre commercial Nénuphars** : comment végétaliser les parkings, les emplacements poubelles et l'accès à la copropriété Nénuphars ?
- **Vers le Chemin des Aiguinards** : voir la possibilité de réduire les parkings devant les garages et augmenter les espaces verts, en liaison avec la copropriété.
- **Gymnase de la Revirée** : entretien du gymnase et des terrains de tennis ? Problème général de stationnement dans ce secteur.
- **Société générale** : suivre son devenir.
- **Sécurité**: Attention à la nécessité d’avoir des accès pompiers.

³ Compte-rendu complet en Annexe

9 – REGARD VILLE-PARC SUR LE PROJET INOVALLEE

La commune et la métropole ont lancé un groupe de travail pour définir l'aspect qualitatif de la Ville Parc dans Inovallée. Nous devions être associés à ce projet mais aucune donnée spécifique n'a été partagée.

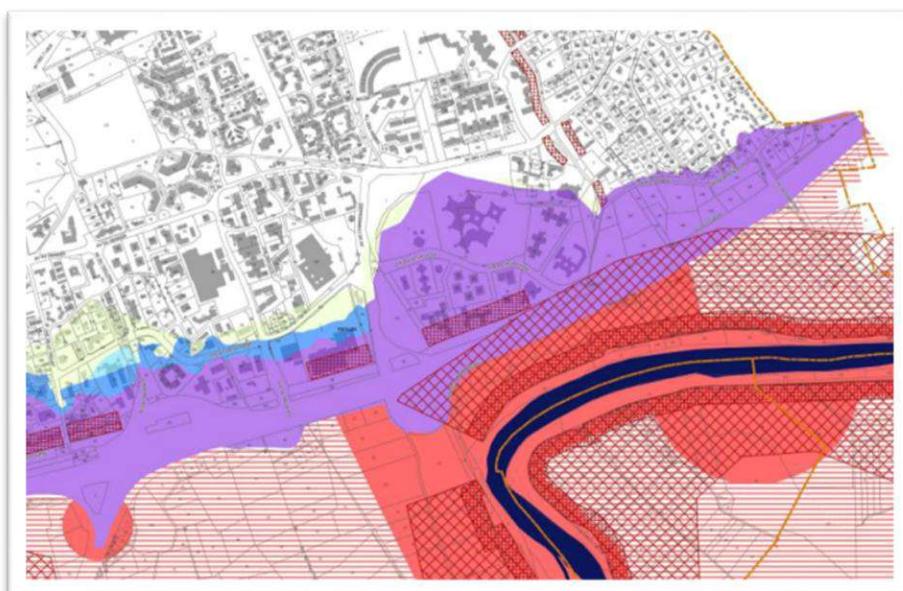
Nous avons néanmoins étudié la **modification n°1 du PPRI de l'Isère Amont**, laquelle, associée à la modification n°3 du PLUi, annonce ce qui pourrait être la transformation d'Inovallée.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation est en effet un document essentiel qui fixe les conditions d'urbanisation des zones inondables. Il est particulièrement impactant pour Meylan, avec une large zone concernée et notamment Inovallée.

Si l'objectif annoncé de la modification du PPRI est louable — réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans la zone inondable — elle ouvre néanmoins la porte à une densification potentiellement significative d'Inovallée comme nous avons pu l'observer (zone violette ci-dessous).

Une telle évolution est contraire au caractère Ville Parc. Le président d'Inovallée a rappelé lors de la dernière enquête publique, que le modèle ville parc constitue un différentiateur essentiel pour l'attractivité de cette zone économique qu'il faut préserver.

Des inquiétudes subsistent sur ce qui pourrait se passer à court terme. La mise en place d'un Périmètre de Prise en Considération de Projet (PPCP) sur la zone d'Inovallée permettra de continuer sereinement ce projet de définition qualitative de la ville parc en zone économique et de garantir la future cohérence de cette zone.



10 – PERSPECTIVES

Notre ambition est de faire du modèle Ville-Parc non seulement une idée partagée, mais une réalité vécue par les habitants et intégrée dans les décisions des élus.

Nos regards Ville Parc sur plusieurs projets structurants ont permis d'illustrer **les tensions entre densification urbaine et préservation du modèle Ville-Parc. Nos critères se sont montrés pertinents et nos 3 axes prioritaires se trouvent pleinement confirmés.**

Nos analyses ont également mis en évidence l'importance d'une concertation ouverte et attentive, qui permet de faire entendre les attentes des habitants et de renforcer la place de la nature, et la nécessité d'outils réglementaires adaptés pour encadrer les projets et garantir la cohérence avec Meylan Ville-Parc.

Pour l'avenir, nous insistons sur :

- ❖ la nécessité d'adapter les documents réglementaires (PLUi, SCOT, PLH) afin de mieux préserver l'identité Ville-Parc,
- ❖ l'importance d'un suivi attentif des projets, notamment en matière de protection des arbres et de gestion des espaces verts,
- ❖ la poursuite d'une communication claire et accessible, afin que chaque habitant comprenne et partage cette ambition.

Le modèle Ville-Parc demeure un différentiateur essentiel pour Meylan. **Il garantit un cadre de vie harmonieux, durable et attractif.** Les travaux de 2025 confirment que cette identité doit être défendue avec constance et intégrée dans chaque projet, qu'il soit résidentiel, économique ou d'infrastructure.



EN SYNTHESE

L'année 2025 fut une année de production, d'expérimentation, de formation, de sensibilisation. Le temps préparatoire de 2024 a porté ses fruits orientant les activités du GT Biodiversité et Nature en Ville vers 3 axes :

- ❖ **Sensibilisation du grand public à l'importance de la biodiversité** aujourd'hui et pour les générations futures : formation à la fresque de la biodiversité, animations Apérfresque, balade patrimoniales ... le GT a créé une belle boîte à outils.
- ❖ **Vers une végétalisation durable et favorable à la biodiversité** : accompagnement des particuliers, des copropriétés et des Unions de Quartier par des outils conçus pour eux (évaluation du potentiel d'accueil de biodiversité, offre de sensibilisation). 14 sites ont été évalués, dont 10 lieux publics. Pour chacun, des pistes d'améliorations sont identifiables.
- ❖ **Suivi des projets d'aménagement urbain de la commune** : Participation aux réunions publiques, déambulations et conférences

Le collectif dynamique et motivé qui s'est véritablement créé autour de ces questions s'interroge désormais sur la **possibilité de poursuivre, sur le temps long, les actions initiées par le GT BNV**. **Cette prise en compte est essentielle pour préserver et renforcer la protection du vivant, végétal et animal, et garantir ainsi une réelle qualité de vie à Meylan.** En ce sens, il est proposé de :

- ❖ **Créer un Comité de suivi Biodiversité à l'échelle de la commune** (ou Comité d'usagers en faveur de la biodiversité) : diffusion de diagnostic, organisation de fresques et d'une Fête de la Nature, communication régulière sur les actions portées
- ❖ **Créer et faire vivre un réseau d'observateurs et ambassadeurs de la biodiversité**, à travers formations, sorties sur le terrain, sciences participatives
- ❖ **Accompagner la candidature de la commune au label TEN** (Territoire Engagé pour la Nature) de l'OFB
- ❖ **Engager les futurs projets et aménagements urbains vers une trajectoire répondant aux enjeux de biodiversité** : renforcement des trames, désimpérmeabilisation, gestion de l'eau, ...

1 - INTRODUCTION

Le GT BNV s'est stabilisé à 11 membres actifs en 2025, après le départ de 5 personnes pour raisons familiales, médicales ou professionnelles limitant leur disponibilité.

La composition actuelle du groupe est la suivante : 2 représentants d'Unions de Quartier (Béalières et Aiguinards), 2 élus, et 7 habitants issus des différents quartiers de Meylan (2 Buclos-Grand-Pré, 1 Charlaix - Maupertuis, 2 Haut-Meylan, 2 Aiguinards - Plaine Fleurie). Le groupe a bien fonctionné dans cette configuration, avec une bonne assiduité tant aux réunions (avec un minimum de 8 participants) qu'aux sorties et actions de terrain.

Nb de réunions du GT	13
<i>Nb de rencontres avec les services</i>	3
<i>Nb de séances de formation (Fresque)</i>	4
<i>Animations de terrain</i>	2
<i>Diagnostics de sites</i>	7
<i>Événements dans le cadre de la concertation sur La Serve</i>	7
<i>Réunions et conférences d'intérêt général pour la CEM et le GT BNV</i>	7
<i>Déambulations</i>	2

Pour accompagner ces activités, 3 rencontres avec les services de la Ville ont été organisées :

- **avec le CINE le 31 janvier 2025**, pour échanger autour d'actions de sensibilisation du grand public et identifier de possibles partenariats, notamment l'implication du GT BNV dans la journée « Les pieds dans l'herbe ».
- **avec le service des Archives Municipales**, dans l'objectif de communiquer autour de balades patrimoniales et naturalistes un peu tombées dans l'oubli, en lien avec le CINE.
- **avec le Service Transition Ecologique, le 11 décembre 2025**, pour faire un bilan du déploiement de l'outil Diagnostic du Potentiel d'Accueil de la Biodiversité développé par le service.

2 - SENSIBILISATION GRAND PUBLIC A L'IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITE

FORMATION A LA FRESQUE DE LA BIODIVERSITE

Cette formation, assurée par l'Association En'Jeux Communs et financée par le budget CEM de la commune s'est déroulée en 2 temps : tout d'abord participation à une Fresque (16 avril), puis formation à l'animation d'une Fresque (24 mai). Tous les membres du GT (excepté un élu et un membre déjà formé) ont participé à cette formation.

Deux entraînements à l'animation d'Apéros-Fresque (phase introductory à la réalisation d'une Fresque) ont ensuite eu lieu en juin puis en novembre.

Les Fresqueurs sont désormais opérationnels, avec le matériel adéquat, tant pour adultes que pour juniors. Une animation de la Fresque a d'ores et déjà été réalisée par l'un des membres auprès des collégiens.



ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Participation à l'inauguration du CINE rénové: Fête « Les pieds dans l'herbe » le 5 avril 2025 :

- tenue d'un stand avec présentation de la Roue de la Biodiversité (enfants) prêtée par la Mairie de Montbonnot,
- présentation de l'Outil de Diagnostic du Potentiel d'Accueil de la Biodiversité (adultes)
- utilisation ponctuelle du questionnaire (adultes).

Forte participation, surtout des enfants.

Diagnostics du potentiel d'accueil de la Biodiversité

Roue de la Biodiversité



Participation à l'animation autour du climat : à l'initiative de la commune, le 18 juin 2025, La Serve. : présentation d'Apéros-Fresque, de la Roue de la Biodiversité et de Diagnostics.

La planète, vous la voulez bleue ou bien cuite ? saison 2



Animation d'Apéros-Fresque lors de la plénière de la CEM, le 3 décembre.



PUBLICATIONS ET MISE EN LIGNE DE RESSOURCES SUR LA BIODIVERSITE

- **Mise en ligne sur l'espace « Je Participe » de la ville :**
 - o Documents ressources sur la biodiversité
 - o Outil pour le diagnostic du potentiel d'accueil de la biodiversité (avec mode d'emploi)
 - o Atlas Biodiversité Communale
 - o A noter : mise en ligne du document sur les haies et clôtures conçu par la CEM 1.



- **3 brèves dans le journal Le Béalien de l'Union de Habitants du Quartier des Béalières**

Le Béalien n°158 - juin 2025

Quelques nouvelles de la Commission Extra-Municipale

Depuis février, quelques actions ont été entreprises par le groupe de travail "Biodiversité et nature en ville" auquel participent Sylvie Reboux et Michel Fily en tant que représentants de l'UHQ8.



Nous avons participé à la journée organisée au CINE le samedi 5 avril lors de la fête de la Nature "Les pieds dans l'herbe". Une roue de la biodiversité a attiré un public nombreux d'enfants et d'adultes. Il s'agit de faire tourner une roue (cf. photo) qui pointe au hasard sur un thème ("à coquille", "à plumes", "à poils...") et une question est posée au public sur ce thème. C'était une bonne occasion de s'amuser tout en vérifiant et complétant nos connaissances sur les animaux. La roue était prêtée par la municipalité de Montbonnot mais on se promet d'en fabriquer une à Meylan pour d'autres événements.

Cet événement a aussi été l'occasion de présenter l'outil permettant l'évaluation du potentiel d'accueil de la biodiversité d'un site. Un panneau nous a permis de montrer les sites déjà évalués en automne à Meylan avec, pour chacun, les résultats sous forme de graphe. Nous allons profiter du printemps pour reprendre ce type d'évaluation sur de nouveaux sites à choisir avec la municipalité, les unions de quartier et les copropriétés concernées mais aussi les personnes motivées.

Pour des actions de sensibilisation, il existe la possibilité d'organiser des ateliers "Fresque de la biodiversité" sur le même type que les "Fresques du climat". Notre groupe a souhaité s'initier à cet outil qui mobilise et fait réfléchir un groupe sur la biodiversité pendant trois heures environ. Grâce à un financement obtenu auprès de la municipalité, nous avons participé à un atelier organisé le 16 avril à la mairie et animé par l'association En'jeux Communs. La prochaine étape est de suivre une formation pour devenir nous-mêmes animateurs ou animatrices de la fresque. Elle aura lieu le 24 mai à la Maison de la Clairière. Espérons que nous aurons l'occasion d'utiliser ensemble ces outils d'animation aux Béalières.

Michel Fily et Sylvie Reboux

REFLEXIONS AUTOUR DE LA PROMOTION DE BALADES NATURE ET PATRIMONIALES

- Premiers échanges avec le CINE et les Archives Municipales
- Collecte de documents anciens
- Participation à des sorties organisées par le CINE et les Archives



ACTIONS ENVISAGEES ET NON REALISEES

- Conférence Grand Public (non réalisée pour cause d'agenda électoral)
- Fresques en direction de différents publics meylanais (scolaires, Unions de Quartier, élus, services)
- Chemins piétonniers balisés, mettant en avant les points remarquables en termes de biodiversité (action conjointe avec les services, lien avec le Plan Marche)
- Rencontre avec le Service Communication pour la page Web concernant la Biodiversité

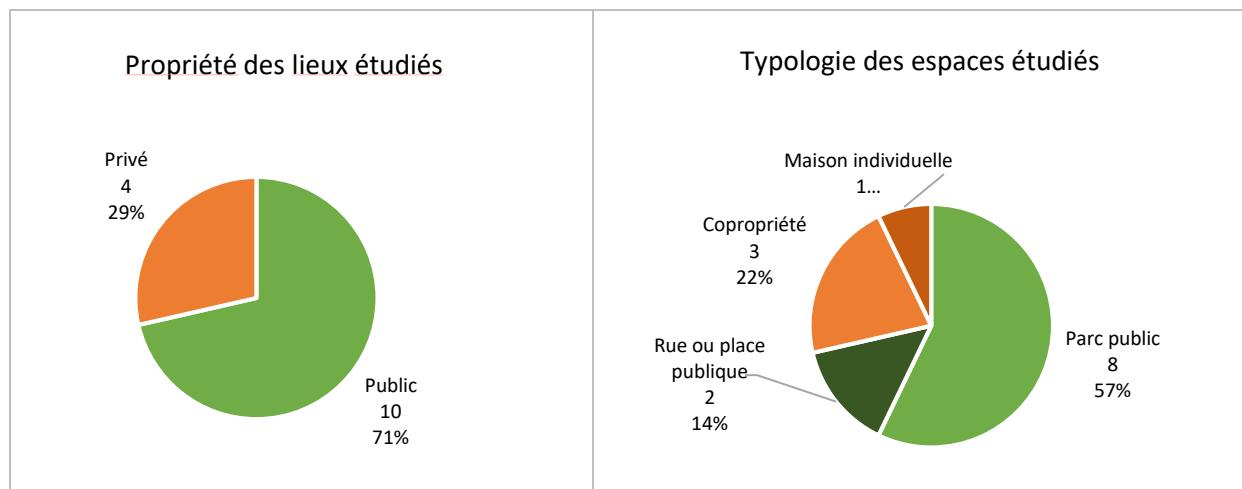
3 - VERS UNE VEGETALISATION DURABLE ET FAVORABLE A LA BIODIVERSITE

OUTIL DE DIAGNOSTIC DU POTENTIEL D'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITE

- **22 évaluations** ont été réalisées par les membres du GT à l'aide de cet outil : 15 en 2024 et 7 en 2025. **14 sites différents** ont été évalués, certains 2 fois : à l'automne, puis au printemps – période beaucoup plus propice à l'observation de la biodiversité, tant végétale qu'animale.
- Les sites visités ont été proposés par le service Transition Ecologique pour les espaces publics, et par les membres du GT s'agissant des copropriétés – un préalable étant de pouvoir y accéder.

Analyse des diagnostics réalisés

Une analyse soignée des diagnostics réalisés par le GT a été faite par le service Transition Ecologique, et en particulier Laura NGUYEN, conceptrice de l'outil.



Validation et limites de la méthode

On retrouve les **différences attendues entre espaces privés et espaces publics**, les seconds présentant plus de diversité végétale, plus d'espèces indigènes, plus de zones humides et moins d'entraves à la circulation de la faune (pas de clôtures).

Pour les copropriétés, on note des scores généralement **moyens à médiocres**. L'outil permet d'identifier des pistes d'amélioration, à partir de l'interprétation des « radars ».

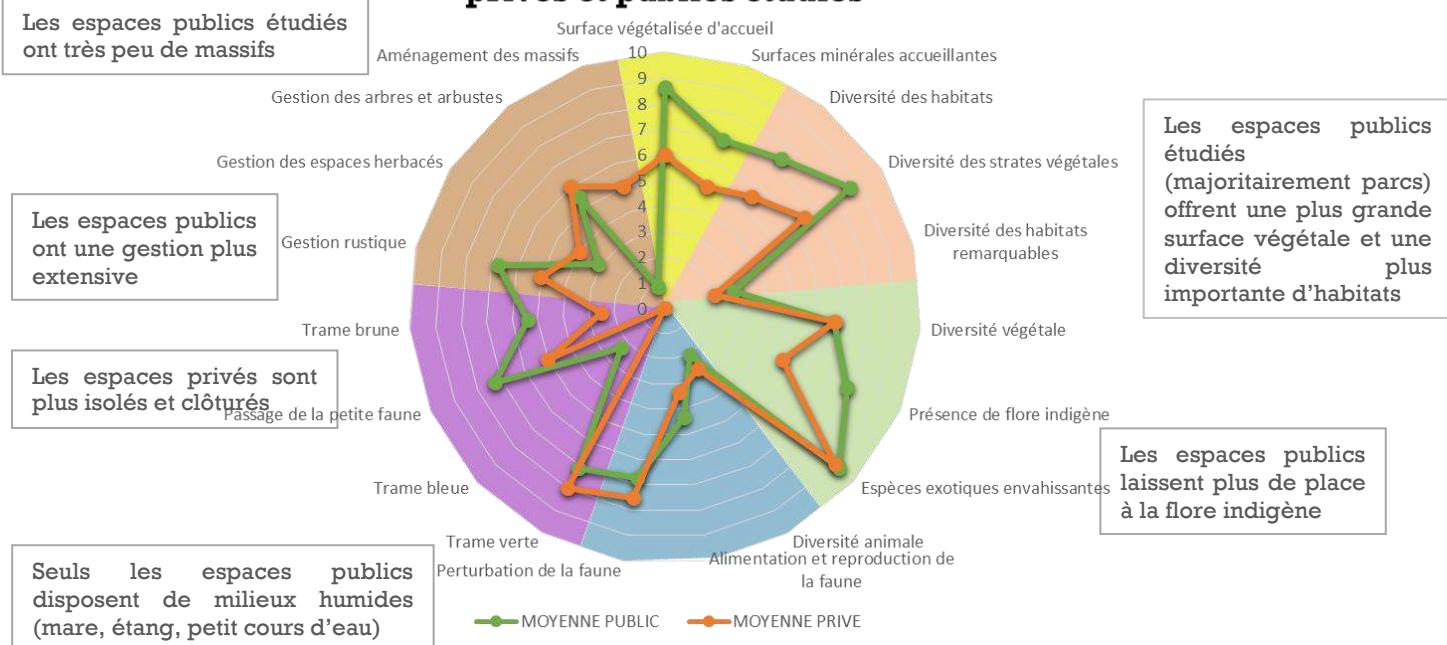
Pour les espaces publics (parcs principalement), les scores sont globalement **moyens à bons**, avec parfois une réserve des observateurs sur la **qualité de la gestion** : évaluations à affiner avec le gestionnaire.

On note clairement des **biais liés à la saison d'observation** : nécessité de faire une évaluation à chaque saison, ou à minima une évaluation à la période optimale (mai-juillet)

Les faibles scores concernant la **faune** sont attribués principalement à la méthode d'observation, qui est à améliorer (saison, période de la journée, durée d'observation, manque d'outils d'observation et identification)

Peu d'évaluation sur les **espaces privés** et peu de **quartiers représentés**. Absence du Haut-Meylan, du Charlaix, de Grand-Pré ...

Comparaison du potentiel d'accueil des espaces privés et publics étudiés



Clé de lecture : plus le score est élevé - donc plus les mesures se rapprochent du cercle extérieur - meilleur est le potentiel d'accueil de la biodiversité. On voit qu'en moyenne, les sites publics (en vert) sont plus « accueillants » pour la biodiversité que les espaces privés (en orange).

REALISATION D'UN FLYER A DESTINATION DES COPROPRIETES

Ce flyer permettra d'entrer en contact avec des copropriétés ; document réalisé avec l'appui technique de la Mairie.



4 - SUIVI DES PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN

C'est en portant une attention particulière à l'aspect Biodiversité que les membres du GT BNV ont participé à de nombreuses actions de concertation autour d'aménagements urbains, ainsi qu'à des conférences et des déambulations au sein de la commune.

CONFERENCES ET DEAMBULATIONS

- 18 mars : Conférence ABS (Analyse des Besoins Sociaux (initiative Ville du ¼ h) - 1 participant
- 13 mai : Présentation de la Stratégie urbaine de Meylan (initiative Ville - Parc) - 4 participants

- 15 mai : Biennale des Villes en transition (Jeudi du Vivant) – Grenoble - *2 participants*
- 10 juin : Présentation du projet « Entrée de ville » par Interland - 10 juin - *3 participants*
- 17 juin : Soirée « Rénovation des copropriétés » (initiative GT Copros) - *5 participants* : proposition de l'outil de diagnostic aux copropriétés intéressées.
- 19 juin : Présentation GAM sur les nouveaux services et commerces – (initiative Ville du ¼ h) - *2 participants*
- 8 juillet : Déambulation Ville-Parc avec la Métro – *1 participant*.
- 15 novembre : Visite du quartier des Aiguinards (initiative GT Ville-Parc) - *3 participants*
- 17 novembre : Rencontre avec le C2D de GAM – *4 participants*

CONCERTATION AUTOUR DE LA SERVE

- Rencontre CEM – Ville ouverte : pilote du GT BNV
- Participation au panel mis en place par Ville Ouverte : 2 représentants du GT, 2 autres membres du GT en tant que citoyens
- Ateliers organisés par l'UQBGP : 4 participants du GT
- Conférences-débats et réunions de lancement et de bilan : participation régulière du GT BNV.

5 - PERSPECTIVES

Une question importante pour le collectif est : comment poursuivre, sur le temps long, les actions initiées par le GT BNV. Les propositions du groupe se déclinent autour de la sensibilisation du grand public aux enjeux de la biodiversité mais aussi d'une nécessaire concertation sur les aménagements urbains à venir, qui doivent intégrer dès leur conception la dimension biodiversité et la connectivité des espaces végétalisés et/ou humides (trames écologiques) qu'ils abritent.

Cette prise en compte est essentielle pour préserver et renforcer la protection du vivant, végétal et animal, et garantir ainsi une réelle qualité de vie à Meylan.

PROPOSITIONS EN SOUTIEN A LA BIODIVERSITE

- ❖ **Créer un Comité de suivi Biodiversité à l'échelle de la commune (ou Comité d'usagers en faveur de la biodiversité), en charge de :**
 - Diffuser l'outil de diagnostic, tout particulièrement dans le domaine privé (copropriétés et particuliers), en prenant en compte les pistes d'amélioration proposées par le service TE,

- Organiser des Fresques de la Biodiversité en direction de différents publics (scolaires, collégiens, lycéens, services de la ville, Unions de Quartier),
- Organiser chaque année une semaine de la Nature – idéalement en mai, en synergie avec la Fête Nationale de la Nature,
- Créer une page Biodiversité sur le site web de la ville, avec des ressources pour le grand public et l'agenda des manifestations proposées sur ce thème par les différents acteurs de la commune (CINE, Service TE, bibliothèques, Comité d'usagers, ...),
- Proposer régulièrement articles et informations sur la biodiversité, pour publication dans le journal Meylan Ma Ville.
- Créer et faire vivre un réseau d'observateurs et ambassadeurs de la biodiversité, à travers formations, sorties sur le terrain, sciences participatives (par exemple suivi d'espèces en déclin, en partenariat avec des Associations naturalistes).

❖ **Accompagner la candidature de la commune au label TEN (Territoire Engagé pour la Nature) de l'OFB**

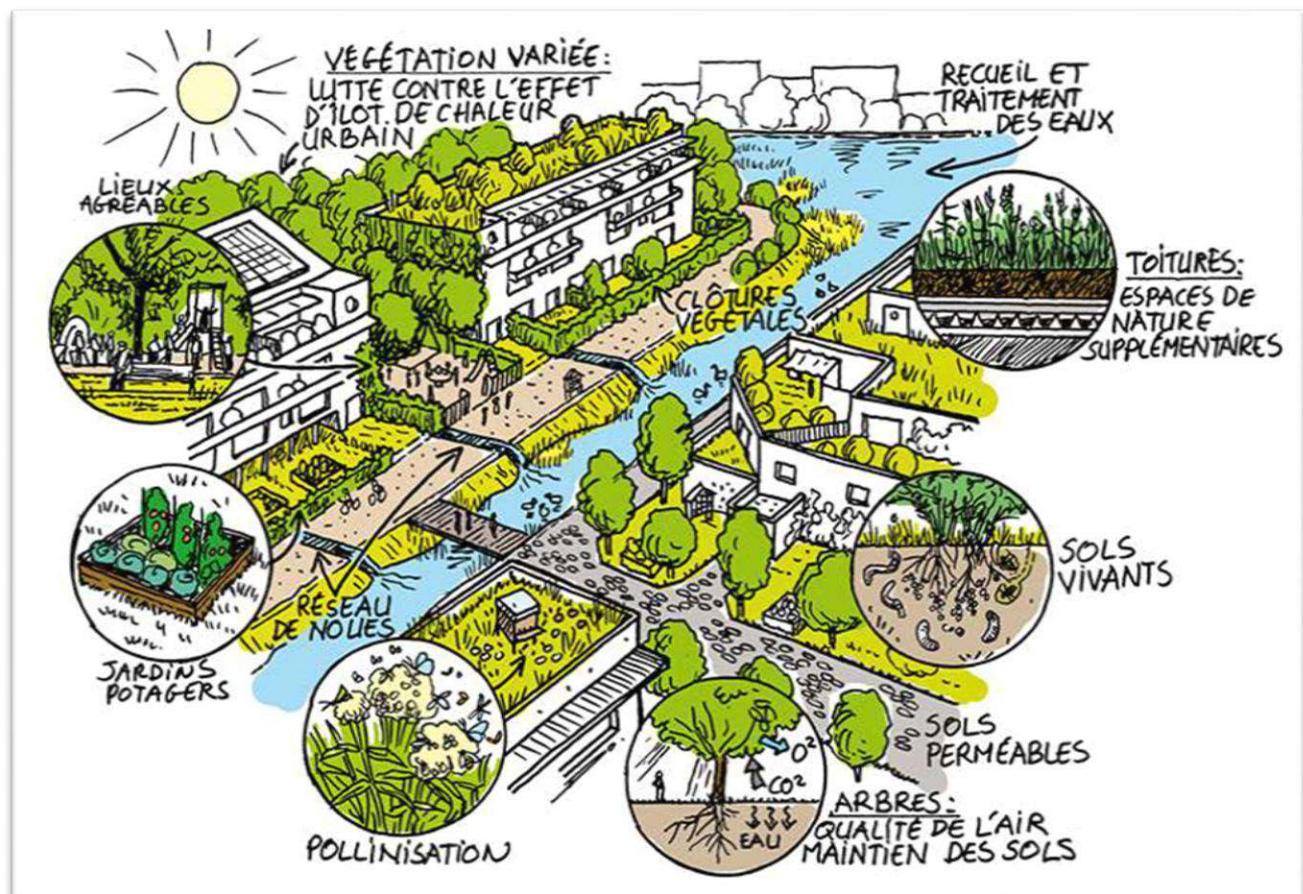
- L'enjeu de l'obtention de ce label est de stimuler et fédérer les initiatives en faveur de la biodiversité et de la nature en ville, dans la durée, à travers un plan d'action ambitieux et porteur de sens pour les citoyens.
- Il faut bien sûr tenir compte des échéances fixées pour candidater à ce label (mars ou octobre 2026) et de la compatibilité avec les prochaines élections municipales.
- Envisager un partenariat avec l'Observatoire de la Biodiversité Grenoble-Alpes (OBIGA)
- Renforcer le volet Biodiversité dans la Charte communale d'urbanisme

❖ **En termes d'aménagement urbain :**

- Affiner la cartographie des trames écologiques, en lien avec les services
- Faire de la Serve un Laboratoire de réponse aux enjeux écologiques et climatiques
- Etudier l'aménagement de la Place de la Louisiane (désimperméabilisation, végétalisation, connectivité avec les espaces verts voisins), en lien avec les habitants du quartier.
- Renforcer la végétalisation des cheminements piétonniers
- Identifier et baliser des balades «Nature et Patrimoine », en lien avec les services et le Plan Marche
- Veiller à la qualité des sols (présence de vivant) à suivre après chaque chantier de désimperméabilisation
- Encourager l'usage sobre et raisonnable de l'eau destinée à l'arrosage, via des récupérateurs d'eau pluviale et la plantation d'espèces peu gourmandes en eau.

PROPOSITIONS D'EVOLUTION DE LA CEM ET PLUS LARGEMENT DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

- ❖ **Assurer la transversalité entre les travaux des différents GT, pour gagner en efficacité via :**
 - des réunions inter GT régulières présentant les actions en cours,
 - un partage d'agenda, en particulier concernant les sorties de terrain et les conférences programmées par chaque GT,
 - l'identification de sujets susceptibles d'être abordés par plusieurs GT.
- ❖ **Elargir le cadre de la CEM, par exemple à l'évolution du climat**, avec toutes ses implications matérielles et sociales dans les démarches tant d'adaptation que d'atténuation, en intégrant la santé (alimentation, environnement) et la mobilité.
- ❖ **Travailler à développer le lien social, le collectif, dimension essentielle pour faire évoluer la citoyenneté.**
- ❖ **Envisager la possibilité de soumettre un projet collectif au budget participatif.**



3

GT VILLE DU ¼ HEURE

EN SYNTHESE

Les travaux réalisés en 2024 par le GT Ville du 1/4 d'heure, centrés sur l'étude de la théorie de l'urbaniste Carlos Moreno, ont permis d'identifier ce qui définit la ville du ¼ d'heure à Meylan autour d'un lexique spécifique : **proximité, convivialité, s'épanouir, réponse aux besoins principaux, lutte contre les îlots de chaleur, en cohérence avec la Ville-Parc.**

Il a également été constaté lors des travaux de 2024 que Meylan, n'ayant pas de centre-ville mais des quartiers décentralisés, est une **ville-archipel** possédant déjà des critères représentatifs de la Ville du ¼ d'heure.

Dès lors, 3 sujets ont été particulièrement explorés en 2025, sous la forme de recensement, visites terrain, participation à des rencontres avec le grand public, partage avec le Service Transition Ecologique de la commune et le Service Commerces de la Métropole, et différents prestataires.

- ❖ **Mobilités** : Un projet de « livre blanc » de la mobilité, incluant une analyse terrain et des propositions d'action en annexe de ce rapport
- ❖ **Convivialité** : Une liste de préconisations pour développer et favoriser la convivialité entre les habitants.
- ❖ **Commerces et services** : Une proposition d'actions pour la création d'un nouveau lieu commercial et pour développer le commerce.

Des perspectives à court et moyen terme ont été dégagées. Elles concernent les cheminements prioritaires, la modification du PLUi, la vacance des locaux, des réseaux de convivialité inter-quartier et enfin un futur lieu pour des commerces de proximité.

Pour réussir ces actions, des conditions sont requises :

- ❖ Concertation continue : Impliquer les habitants, les commerçants et les services techniques à chaque étape du projet.
- ❖ Budget dédié : Obtenir des financements pour les aménagements et les animations, via la Mairie de Meylan, la Métropole Grenoble Alpes, ou des partenariats publics-privés.
- ❖ Suivi et évaluation : Mettre en place un tableau de bord pour suivre la réalisation des préconisations et leur impact sur la vie des quartiers.

1 - INTRODUCTION

Les travaux réalisés en 2024 par le GT Ville du 1/4 d'heure, centrés sur l'étude de la théorie de la Ville du ¼ d'heure de l'urbaniste Carlos Moreno, ont permis d'identifier ce qui définit la ville du ¼ d'heure à Meylan, c'est-à-dire une ville qui :

- ❖ **Met la proximité et la convivialité au centre de ses préoccupations**
- ❖ **Permet à ses habitants de vivre et de s'épanouir**
 - sans nécessairement avoir recours à un véhicule thermique polluant
 - tout en conservant des routes et parkings pour les personnes qui en ont besoin pour vivre ou travailler
- ❖ **Se préoccupe de garantir aux habitants de répondre à leurs besoins principaux** (professionnels, approvisionnement, éducation, épanouissement) dans un temps raisonnable et dans des conditions de confort et de sécurité quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle et leur âge.
- ❖ **Favorise les îlots de fraîcheur, l'eau et la biodiversité, et lutte au contraire contre les îlots de chaleur.**
 - Ne doit pas forcément être densifiée pour correspondre aux attentes de la population
 - Ne doit pas être en opposition avec la Ville Parc, identité spécifique de Meylan.

Il a également été constaté lors des travaux de 2024 que Meylan, n'ayant pas de centre-ville mais des quartiers décentralisés, est une ville-archipel possédant déjà des critères représentatifs de la Ville du ¼ d'heure.

Les axes d'analyse de la Ville du ¼ d'heure étant nombreux, il a été décidé en échange avec les élus municipaux de centrer les travaux en 2025 sur 3 axes majeurs pour repenser l'organisation urbaine et permettre à chaque habitant d'accéder à l'essentiel de ses besoins (services, commerces, loisirs, éducation, santé) en moins de 15 minutes à pied, à vélo, en transport en commun ou en voiture :

- ❖ **Mobilité** : Améliorer les cheminements piétons et cyclables, sécuriser les déplacements, et favoriser l'intermodalité.
- ❖ **Convivialité** : Créer des lieux de rencontre et d'échange, animer les quartiers, et renforcer le lien social.
- ❖ **Commerces et services** : Implanter des commerces de proximité, relancer l'Union Commerciale, et adapter l'offre aux besoins des habitants.

Ce rapport synthétise les actions menées, les préconisations issues des diverses rencontres avec les partenaires, ainsi que les vigilances et perspectives pour la suite de la mission.

Partenaires mobilisés en 2025

- Services Techniques de la Mairie de Meylan
- Grenoble Alpes Métropole
- Cabinets d'urbanisme Ville Ouverte (La Serve) et Interland (Entrée de ville / Axe de Verdun)
- Habitants de Meylan

2 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LES MOBILITES

DIAGNOSTIC ET CARTOGRAPHIE DES CHEMINEMENTS (VOIR ANNEXE)

Le GT Ville du ¼ d'heure a lancé un diagnostic des cheminements piétons et cyclables à Meylan. Les membres du groupe ont été invités à photographier et à évaluer les cheminements existants (classés en "OK" ou "NOK"), en relevant les points bloquants : trottoirs trop étroits, absence d'éclairage, pentes abruptes, escaliers non adaptés aux PMR, ou encore conflits d'usage entre piétons et cyclistes. Ces relevés ont été centralisés sur une carte numérique, permettant d'identifier les zones prioritaires d'intervention.

- **Discontinuité des cheminements** : De nombreux trottoirs ou pistes cyclables s'arrêtent brutalement, obligeant les usagers à emprunter des routes dangereuses ou à revenir en arrière.
- **Accessibilité insuffisante** : Les escaliers, pentes fortes et trottoirs étroits rendent certains parcours impossibles pour les PMR ou les familles avec poussettes.
- **Signalétique disparate** : L'absence d'harmonisation entre les quartiers complique l'orientation des usagers.
- **Conflits d'usage** : Le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et trottinettes génère des tensions, notamment aux abords des écoles et des arrêts de bus.



ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION AVEC LE SERVICE TRANSITION ECOLOGIQUE

En collaboration avec les services techniques de la Mairie, le GT Ville du ¼ d'heure a organisé plusieurs rencontres pour définir des critères de qualité pour les cheminements dans le cadre de la Ville du 1/4 d'heure. Ces ateliers ont permis de dégager des recommandations concrètes, comme par exemple la nécessité de répertorier les cheminements principaux reliant les différents points d'intérêt et d'installer des panneaux indiquant les temps de parcours à pied, ou encore l'importance d'un éclairage nocturne adapté, idéalement à détection pour préserver la biodiversité.

Travail sur l'axe de Verdun avec le GT Ville-Parc

Une réunion croisée a été organisée en commun avec le GT Ville-Parc pour analyser les cheminements autour de l'axe de Verdun, identifiant les cheminements prioritaires et proposant des aménagements pour une mobilité facilitée et sécurisée.



PRÉCONISATIONS

Pour améliorer la mobilité à Meylan, le GT propose les actions suivantes, classées par priorité :

1. Aménager des cheminements piétons sécurisés et accessibles

- ❖ Élargir les trottoirs pour permettre le croisement de deux poussettes ou fauteuils roulants, avec une largeur minimale de 1,50 mètre.
- ❖ Supprimer les escaliers sur les parcours principaux, ou les remplacer par des rampes d'accès.
- ❖ Installer des îlots centraux bien visibles aux traversées piétonnes pour sécuriser les passages, notamment près des écoles et des arrêts de bus.

- ❖ Aménager des zones ombragées le long des cheminements, en plantant des arbres ou en installant des structures légères, tout en prévoyant un ramassage régulier des feuilles en automne.
- ❖ Entretenir les enrobés et réparer les trous pour éviter les chutes, notamment sur les parcours fréquentés par les PMR.

2. Développer un réseau cyclable sécurisé et continu

- ❖ Séparer physiquement les pistes cyclables de la chaussée et des trottoirs, en utilisant des bordures ou de la végétation entretenue.
- ❖ Matérialiser les traversées de piétons sur les pistes cyclables pour éviter les conflits.
- ❖ Installer des arceaux à vélos aux arrêts de bus et de covoiturage, ainsi que des stations de lavage et de gonflage.
- ❖ Créer des box de rangement sécurisés pour les vélos, notamment près des lignes de transport structurantes.

3. Unifier et clarifier la signalétique

- ❖ Standardiser les panneaux entre les quartiers, avec des couleurs et des logos clairs indiquant les temps de parcours, les destinations, et l'accessibilité.
- ❖ Signaler les ruptures de cheminement (escaliers, pentes) dès le début du parcours, pour permettre aux usagers de choisir un itinéraire adapté.
- ❖ Indiquer les points d'intérêt (écoles, commerces, arrêts de bus) sur les panneaux, avec des pictogrammes universels.

4. Améliorer l'intermodalité et les transports en commun

- ❖ Aménager les arrêts de bus pour les rendre ombragés, accessibles, et sécurisés, notamment pour les lignes structurantes (C1, C10, 18, 42, T80).
- ❖ Créer des zones de dépose-minute près des arrêts de bus et des commerces.
- ❖ Développer les parkings relais pour favoriser le report modal (voiture → bus/vélo), notamment le long de l'axe Verdun et à Inovallée.

5. Sensibiliser et impliquer les habitants

- ❖ Organiser des ateliers sur la sécurité routière et le partage de l'espace public.
- ❖ Simplifier le signalement des problèmes via un interlocuteur unique (ex : plateforme en ligne ou numéro vert).
- ❖ Communiquer régulièrement sur les aménagements en cours et les bonnes pratiques.

VIGILANCES ET RISQUES IDENTIFIES

Risques principaux

- Coût des aménagements : La séparation physique des pistes cyclables ou l'élargissement des trottoirs peuvent représenter un investissement important ou peuvent ne pas être réalisables dans certaines zones pour protéger la biodiversité.
- Complexité administrative : Les projets d'aménagement impliquent souvent plusieurs acteurs (Mairie de Meylan et Métropole Grenoble Alpes), ce qui peut ralentir leur mise en œuvre.

Vigilances à observer

- Concertation permanente : Impliquer les riverains et les usagers dès la conception des projets pour éviter les rejets.
- Phasage des travaux : Prioriser les aménagements en fonction des besoins et des budgets disponibles.
- Équilibre entre accessibilité et préservation de la biodiversité : Par exemple, l'éclairage nocturne doit être suffisant pour la sécurité, mais limité pour protéger la faune.
- Éviter la sur-signalétique : Trop de panneaux peuvent nuire à la lisibilité et à l'esthétique des espaces publics.



3 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LA CONVIVIALITE

Les lieux de rencontre sont des espaces clés dans la ville qui jouent un rôle central dans la convivialité urbaine. Ces lieux permettent aux habitants de se croiser, de dialoguer, de partager des moments informels, et de tisser des liens sociaux. **Ils sont essentiels pour renforcer le sentiment de communauté et favoriser des interactions spontanées entre les habitants.**

ATELIERS PARTICIPATIFS SUR LA CONVIVIALITE

Lors de la journée « La Planète vous la voulez bleue ou bien cuite », le 18 juin, un atelier spécifique a été consacré à la convivialité. Les participants ont été invités à répondre à trois questions :

1. « Une ville conviviale, pour moi c'est... »
2. « Les lieux conviviaux à Meylan, ça existe ? »
3. « À Meylan, comment on se rencontre ? »

Les réponses ont mis en lumière le besoin de **lieux de rencontre informels, d'animations régulières, et d'une meilleure communication sur les événements.**

Les habitants rencontrés ont également proposé de créer des **événements fédérateurs** au-delà de la Fête Nationale du 14 juillet qui est le seul évènement cité comme fédérateur sur l'ensemble de la commune de Meylan. Il a ainsi été proposé **d'étendre et de mieux organiser des événements existants, comme la Fête de la Musique**, pour en faire des moments de rassemblement inter-quartiers. D'autres idées ont émergé comme par exemple :

- Un cinéma de plein air itinérant dans les parcs pendant l'été.
- Un carnaval partant des quartiers pour se rejoindre en centre-ville.
- Des balades conviviales, combinant découverte du patrimoine et rencontres entre habitants.

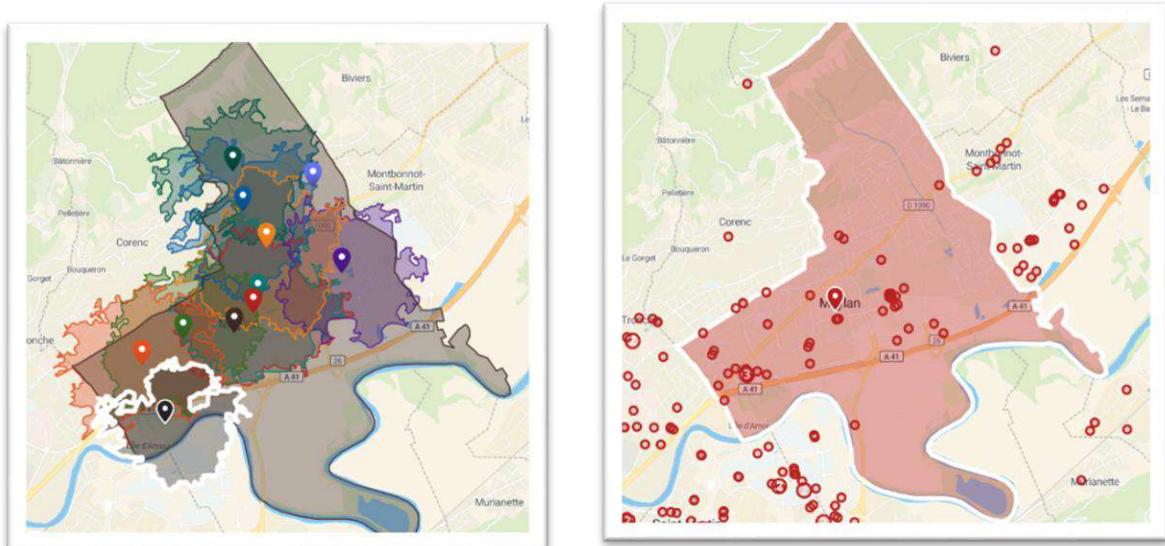


IDENTIFICATION DES LIEUX DE CONVIVIALITE EXISTANTS

Le GT Ville du 1/4 d'heure a dressé un inventaire des lieux de rencontre à Meylan.

Parmi les espaces identifiés :

- Les marchés, en particulier le plus important aux Aiguinards, qui jouent déjà un rôle central dans la vie sociale des quartiers.
- La Place de la Mairie et la Serve, où des événements ponctuels sont organisés.
- La future Maison des Solidarités, dans le quartier des Buclos, qui pourrait devenir un pôle de convivialité intergénérationnelle.
- Les écoles, bibliothèques, gymnases et autres lieux sportifs, ...



La cartographie des lieux de convivialité est accessible en annexe de ce rapport de synthèse.

Difficultés rencontrées

- Manque de synergie entre quartiers : Les associations et les habitants ont tendance à s'investir dans leur quartier, sans toujours créer de liens avec les autres quartiers.
- Locaux inadaptés ou vacants : Peu d'espaces communaux sont disponibles pour créer de nouveaux lieux de convivialité.
- Communication perçue comme insuffisante : Les événements existants sont mal connus des habitants, les supports de communication existants étant considérés comme peu adaptés.

PRECONISATIONS

Pour renforcer la convivialité à Meylan, le GT Ville du ¼ d'heure propose les actions suivantes :

1. Créer des lieux de rencontre intergénérationnels

- ❖ Transformer la place des Buclos en un espace convivial, avec des bancs ombragés, des jeux pour enfants, et une scène pour des animations ponctuelles.
- ❖ Aménager un marché couvert près du marché des Aiguinards, avec un espace dédié aux expositions et aux rencontres.
- ❖ Utiliser les locaux vacants (ex : anciens bureaux) pour créer des cafés associatifs ou des salles polyvalentes.

2. Animer les quartiers avec des événements réguliers

- ❖ Étendre la Fête de la Musique à l'ensemble des quartiers, en organisant des scènes décentralisées.
- ❖ Lancer un cinéma de plein air dans les parcs (ex : parc des Aiguinards, parc de la Serve) pendant l'été.
- ❖ Organiser un carnaval inter-quartiers, avec des parcours partant des différents quartiers pour se rejoindre en centre-ville.
- ❖ Créer des balades thématiques (patrimoine, biodiversité) pour favoriser les rencontres entre habitants.

3. Améliorer la communication sur les événements

- ❖ Installer des panneaux d'affichage aux entrées de ville et dans les quartiers, pour informer des événements à venir.
- ❖ Utiliser le journal municipal pour diffuser un cahier central dédié à la vie des quartiers, avec un calendrier des animations.
- ❖ Développer une newsletter ou un groupe en ligne pour relayer les informations en temps réel.

4. Fédérer les associations et les commerçants

- ❖ Relancer l'Union Commerciale pour organiser des événements communs (ex : soldes, marchés de Noël, Fête de la musique, ...).
- ❖ Créer un réseau d'associations de quartier pour mutualiser les moyens et organiser des co-événements.
- ❖ Impliquer les écoles et les associations dans l'animation des quartiers.

VIGILANCES ET RISQUES IDENTIFIES

Risques principaux

- Manque d'appropriation : sans une implication forte des Meylanais, des Unions de quartier et des associations, les lieux et événements risquent de ne pas rassembler les habitants.
- Difficulté à trouver des locaux : L'offre de locaux adaptés et disponibles est limitée.
- Saturation du calendrier : Trop d'événements pourraient lasser les habitants et diluer leur impact.

Vigilances à observer

- Équilibrer l'offre d'animations entre les quartiers, pour éviter les inégalités territoriales.
- Évaluer régulièrement l'impact des événements et des lieux de convivialité, pour ajuster l'offre en fonction des retours.



4 – REGARD VILLE DU 1/4H SUR LES COMMERCES ET SERVICES

ANALYSE DES BESOINS EN COMMERCES DE PROXIMITE

En collaboration avec Grenoble Alpes Métropole, le GT Ville du ¼ d'heure a analysé les besoins en commerces et services à Meylan, en s'appuyant sur les données de fréquentation, les retours des habitants, et les études existantes. Cette analyse a permis d'identifier plusieurs projets susceptibles de s'implanter sur la ville de Meylan :

- Un bar à vin avec espace extérieur, pour animer la vie sociale et attirer une clientèle variée.
- Un magasin de produits locaux, pour répondre à la demande croissante de circuits courts.
- Une librairie avec café littéraire, pour renforcer l'offre culturelle.
- Un magasin de prêt-à-porter multi-enseignes, pour diversifier l'offre commerciale.

ANALYSE DES LIEUX D'IMPLANTATION DES COMMERCES DE PROXIMITE

Après analyse des locaux vacants ou sous-utilisés à Meylan, le GT Ville du ¼ d'heure a identifié des zones prioritaires pour l'implantation de nouveaux commerces :

- La Rotonde : Un lieu central, proche de la locomotive commerçante de Meylan (supermarché attirant au-delà de la commune de Meylan) mais nécessitant une reconstruction après l'incendie.
- Inovallée : Une zone en développement, où une nouvelle offre commerciale pourrait émerger.
- Haut-Meylan et Charlaix/Maupertuis : Des quartiers sous-équipés en commerces de proximité.

UNION COMMERCIALE

L'Union Commerciale de Meylan, inactive sauf pour les commerçants du marché des Tuileaux, a été identifiée comme un levier pour animer le tissu commercial. Le GT Ville du ¼ d'heure propose de la relancer, ce qui permettrait de :

- Organiser des événements communs (ex : marchés de Noël, soldes).
- Mutualiser les moyens de communication pour promouvoir les commerces locaux.
- Obtenir des subventions de la Métropole pour aménager les commerces et réaliser les animations.

Difficultés rencontrées

- Taux de vacance commercial très faible : Peu de locaux sont disponibles, et ceux qui le sont ne correspondent pas toujours aux besoins des commerçants.
- Manque de coordination entre acteurs : Les commerçants, la Mairie et la Métropole ont parfois des objectifs divergents, ce qui ne permet pas de dynamiser une Union Commerciale.



PRÉCONISATIONS

Pour dynamiser le commerce de proximité à Meylan, le GT propose les actions suivantes :

1. Implanter des commerces « locomotives »

- ❖ Créer un bar à vin avec espace extérieur à Inovallée, pour attirer une clientèle et favoriser l'émergence d'autres commerces autour.
- ❖ Ouvrir un magasin de produits locaux dans les quartiers sous-équipés (Haut-Meylan, Charlaix/Maupertuis), en s'appuyant sur les producteurs de La Taillat.
- ❖ Développer une librairie avec café littéraire et animations, pour renforcer l'offre culturelle et sociale.

2. Relancer et soutenir l'Union Commerciale

- ❖ Organiser des événements communs (ex : marchés de Noël, animations estivales, ...) pour attirer les clients.
- ❖ Créer un fonds d'aide pour soutenir les commerçants dans l'organisation d'animations.
- ❖ Améliorer la communication sur les commerces locaux, via le journal municipal et les réseaux sociaux.

3. Transformer les locaux vacants ou sous-utilisés

- ❖ Convertir des bureaux vacants en commerces ou en lieux de service, notamment en rez-de-chaussée.
- ❖ Créer des locaux communaux à louer à des commerçants, pour pallier le manque de surfaces disponibles.
- ❖ Installer des distributeurs automatiques de produits locaux dans les quartiers éloignés.

4. Améliorer l'attractivité des zones commerciales

- ❖ Développer des animations régulières (ex : concerts, expositions) pour attirer les clients.
- ❖ Créer des partenariats entre commerçants et associations pour organiser des événements communs.
- ❖ Aménager des espaces publics conviviaux (ex : terrasses, bancs) pour inciter à la flânerie.

VIGILANCES ET RISQUES IDENTIFIES

Risques majeurs

- Saturation des espaces disponibles : Le manque de locaux adaptés pourrait freiner le développement de nouveaux commerces.
- Difficulté à attirer des commerçants ou des projets associatifs.

Vigilances à observer

- Assurer la mixité commerciale : Éviter la concentration de commerces similaires dans un même quartier.
- Soutenir les commerçants existants : Les aider à moderniser leur offre et à s'adapter aux nouvelles attentes des clients.
- Équilibrer l'offre entre quartiers : Veiller à ce que chaque quartier bénéficie d'une offre commerciale adaptée à ses besoins.

5 - PERSPECTIVES

Perspectives à court terme (2026)

- ❖ Identifier les cheminements prioritaires pour obtenir un engagement politique et budgétaire sur les aménagements à réaliser afin de favoriser la mobilité douce de proximité.
- ❖ Modifier le PLUi pour permettre le stationnement de surface sur les nouveaux projets (emplacements de courte durée pour les visiteurs, livraisons, ...).

- ❖ Lancer un appel à projets pour les commerces à planter en priorité dans les locaux vacants existants (bar à vin, magasin de produits locaux, librairie), en collaboration avec la Métropole.
- ❖ Développer un réseau de lieux de convivialité inter-quartiers, en s'appuyant sur les associations, les unions de quartier et les commerçants locaux.

Perspectives à moyen terme (2027-2029)

- ❖ Mettre en œuvre les aménagements prioritaires sur les cheminements : Élargissement des trottoirs, création de pistes cyclables sécurisées, installation de panneaux de signalétique unifiée.
- ❖ Identifier un futur lieu d'implantation de commerces de proximité, pour dynamiser les quartiers sous-équipés et créer des lieux de convivialité, l'inscrire à la prochaine révision du PLUi.

Conditions de réussite

- ❖ Concertation continue : Impliquer les habitants, les commerçants et les services techniques à chaque étape du projet.
- ❖ Budget dédié : Obtenir des financements pour les aménagements et les animations, via la Mairie de Meylan, la Métropole Grenoble Alpes, ou des partenariats publics-privés.
- ❖ Suivi et évaluation : Mettre en place un tableau de bord pour suivre la réalisation des préconisations et leur impact sur la vie des quartiers.

Pour conclure

Le groupe de travail Ville du 1/4 d'heure a posé, en 2025, les bases d'une transformation de Meylan vers une ville plus proche, plus conviviale et plus accessible, dans l'esprit de la Ville du ¼ d'heure théorisé par l'urbaniste Carlos Moreno et adapté au contexte local de Meylan.

Les préconisations issues des diagnostics terrain, des échanges avec les Services Techniques de la Ville de Meylan, avec la Métropole de Grenoble Alpes et avec les habitants, offrent une feuille de route pratique pour les années à venir.

Leur mise en œuvre dépendra de la **mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux – habitants, commerçants, associations, services techniques – et d'un engagement politique en faveur de la proximité et de la qualité de vie.**

Le GT Ville du ¼ d'heure n'a pu étudier pendant cette année 2025 que 3 axes (Mobilité, Convivialité, Commerces et Services), mais **d'autres axes restent à étudier (mixité fonctionnelle, habiter la ville, ...)** et pourrait faire la suite des travaux de la Ville du ¼ d'heure.

4

MISSION RENOVATION ENERGETIQUE DES COPROPRIETES

EN SYNTHESE

Cette année de travail a permis d'atteindre les objectifs fixés par la lettre de mission, à savoir l'organisation d'une soirée de sensibilisation des copropriétés aux enjeux de la rénovation énergétique et de livrer un compte-rendu pédagogique accessible et diffusable dans les copropriétés et auprès des meylanais.

Les membres de la Mission Rénovation des Copropriétés se réjouissent que la CEM ait souhaité travailler cette thématique fondamentale. Malgré l'implication des membres dans d'autres groupes de travail, le collectif a réussi à se mobiliser pour une dizaine de réunions préparatoires.

Grâce aux échanges avec de nombreux acteurs, ALEc, FNAIM, France Nature Environnement, Syndics ..., le constat est fait que des rénovations des copropriétés sont en cours à Meylan, mais qu'il est urgent d'accélérer la cadence : une vraie course contre-la-montre est engagée dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de nos modes de vie.

La collaboration avec les autres groupes de travail de la CEM s'est engagée. L'enjeu futur est clairement de développer ce type de synergie pour que les habitants, propriétaires ou locataires, s'engagent dans des démarches d'adaptation climatique de leur habitat en s'appuyant sur une boîte à outils complète et des énergies bénévoles formées et locales.



1 - HISTORIQUE RESUME DES REGLEMENTATIONS THERMIQUES

Les constructions des immeubles ont suivi les réglementations thermiques (RT) tout au long des décennies depuis 1974, année qui faisait suite au premier choc pétrolier. Cette réglementation abaisse le seuil de consommation à 225 kWh/m².an.

Au long des années, ces réglementations ont renforcé les seuils : la RT 2012 et son seuil de 50 kWh/m².an, en énergie primaire⁴, ses caractéristiques Bbio (Besoin bioclimatique), le coefficient Cep (Consommation d'Energie Primaire), le Tic (Température Intérieure Conventionnelle), et le confort d'été, réputé sans usage de climatisation.

La réglementation en usage aujourd'hui - la RT 2020, définit les bâtiments à énergie positive (Bepos) et demande une maîtrise des émissions en équivalent CO₂. C'est ce qui constitue la base des diagnostics de performance énergétique et d'émissions CO₂ équivalent des bâtiments.

Pendant près d'un demi-siècle, les réglementations thermiques ont donc été renforcées !

2 – REALISATION D'UNE SOIREE AUPRES DES COPROPRIETES

Les membres du GT, se réunissant tous les mois, constitué d'un noyau de 6 personnes, en plus de leur participation à l'un des 3 autres GT de la CEM, ont pu mener à bien l'organisation de la soirée du 17 juin 2025 pour une sensibilisation à destination des copropriétaires et des conseils syndicaux.

L'intention n'était pas d'aller sur des bases techniques, qui sont plus du domaine des bureaux d'études, mais plutôt avec une approche législative et une présentation des aides et organismes qui accompagnent les copropriétaires dans leur volonté de rénover thermiquement leur immeuble.

Lors de cette soirée, 18 copropriétés étaient représentées, de tous les quartiers (ou presque) de Meylan. Une mention spéciale pour le quartier des Béalières dont les copropriétés étaient de loin les plus représentées. Il faut saluer l'initiative de l'union de quartier des Béalières (UHQB) qui a su délivrer le message d'appel à participation à la soirée du 17 juin.

⁴ **L'énergie primaire**

Comptabiliser en énergie primaire revient essentiellement à modifier la comptabilité des consommations d'électricité, en les multipliant par un facteur de conversion reflétant l'énergie utilisée par les centrales électriques et l'énergie perdue par le réseau électrique. L'énergie primaire, c'est en quelque sorte l'énergie disponible dans la nature avant transformation : soleil, vent, uranium, charbon, fioul, bois, gaz, etc.

L'énergie finale

L'énergie finale est l'énergie qui est livrée chez soi, sous forme de gaz, fioul, bois ou électricité. Et c'est celle qui correspond à la facture d'énergie.

Cette soirée a permis, entre autres, de créer des liens avec deux acteurs clés et de lever quelques freins à la massification des rénovations thermiques. Des témoignages de rénovations ont été présentés, renforçant l'importance d'un syndic fiable et d'un conseil syndical engagé. La soirée a été l'occasion d'associer les acteurs majeurs et complémentaires tels la FNAIM et l'ALEC.

Côté FNAIM, Fédération Nationale Immobilier, syndicat des professionnels de l'immobilier en France, les règles de copropriétés et les textes de lois ont été exposés.

Côté ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat, au-delà des aides d'État pour la rénovation thermique, il est judicieux de rappeler que, en ses locaux de Saint Martin-D'Hères, se tiennent des réunions d'informations entièrement gratuites. Les dates des sessions sont consultables sur le site de l'ALEC (<https://www.alec-grenoble.org/4110-reunions-d-information-copro.html>)

Une synthèse dessinée a permis une retranscription pédagogique de la soirée, véritable outil pour communiquer auprès du grand public.

SAISON 2

LA PLANÈTE

*vous la voulez bleue
ou bien cuite ?*

Climat • Mobilités • Biodiversité
La Ville et ses habitants s'engagent
Où en sommes-nous ? Comment agir ?

Les 17 et 18 juin 2025
Ateliers, expositions, conférence,
apéritif convivial et citoyen

En partenariat avec la Commission Extra-municipale (CEM)

ESCAPE GAME Familles

ville de meylan

ALEC

Mardi 17 juin, à partir de 18h30
Hôtel de Ville, salle du conseil municipal

Réserve aux conseils syndicaux, syndics et leurs représentants

- Bilan du Plan Climat de Meylan.
- Rénovation des copropriétés : ça chauffe !
- Rencontres en présence de la FNAIM et de l'ALEC, témoignages de conseils syndicaux, stands de partenaires.
- Apéritif convivial

Mercredi 18 juin, de 16h à 20h
Terrain de la Serve à côté de l'Hôtel de ville
Repli dans la salle du conseil municipal (selon météo)

► Climat

Exposition sur les actions de la Ville : Plan climat, Budget vert, Plan marche, Mobilités apaisées, Stratégie biodiversité et nature en ville.
Escape game familial en continu * Jeux pour les plus jeunes
Nombreux partenaires : Grenoble Alpes Métropole, Energy' Citoyennes, associations...

► Biodiversité

16h30/17h30 : balade (sur inscription) "Agir pour la biodiversité", animée par le service Transition écologique
16h30/18h30 : testez des outils avec la CEM : "Roue de la biodiversité", initiation à la Fresque de la biodiversité, potentiel de biodiversité des espaces publics et privés

► Mobilités

16h30/18h30 : 2 ateliers animés par le service Transition écologique
- création d'un itinéraire de randonnée de la plaine au piémont,
- amélioration des zones de rencontre

► Vivre-ensemble et convivialité

16h30/18h30 : Meylan, une ville conviviale ?
Quels sont les lieux conviviaux ? Comment s'y rencontre-t-on ?
Venez en parler avec des habitants, membres de la CEM

► 18h30 : apéritif convivial et citoyen en musique
Partageons ce moment avec vos spécialités.
Boissons et produits locaux offerts par la Ville.

Inscription balade

Accès à vélo par la Chronovélo et en bus avec le C1, arrêt "Meylan Mairie".

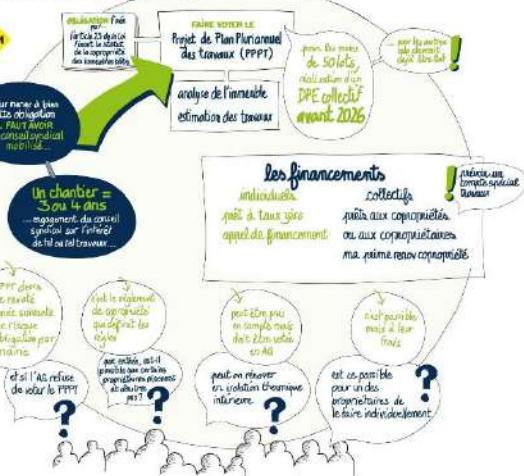
Rénovation des COPROPRIÉTÉS : ça chauffe !

les dispositifs d'accompagnement



la commission
extra-municipale
pilote et anime ...

le point de vue des syndics



les témoignages de copropriétés à Meylan

**Emeindra puis
Manival**
148 lots



20% de Subvention
réflexion 2013 → travaux 2018-2021
40% d'économie de chauffage

le choix du
maître d'œuvre
est très
important

il faut avoir
le conseil syndical
avec soi!

difficile de
faire passer les
matériaux brossés
au plus cher!

La Piat
122 lots



5 artisans/lot
présentés en AG
réflexion 2016 → voté à 75% 2017 → DPE calculé en 2019
l'accompagnement est important

ALEC
consultée

Meylan

Rénovation thermique des bâtiments, mode d'emploi!

La commission extra-municipale (CEM) de Meylan a expliqué aux copropriétaires l'importance de la rénovation thermique.

Dans le cadre de la deuxième édition de la manifestation "Une planète, bleue ou bien cuite?", la commission extra-municipale (CEM) de Meylan a mobilisé le monde des copropriétés autour de la thématique de la rénovation thermique des bâtiments. Mardi, dans la salle du conseil municipal, la CEM avait invité l'Agence locale de l'environnement et du climat (Alec) et la Fnaim pour éclairer les représentants des copropriétés sur les enjeux de ces gros projets. Henri Obara et Jacques Reynaud, les animateurs de la CEM, orchestraient les débats.

Meylan comporte 206 copropriétés, indique Augustin Gamot, chargé de mission Plan Climat à la mairie de Meylan, dont 39 % ne sont pas du tout isolées. Huit copropriétés seulement ont été rénovées, et 30 ont démarré le processus d'accompagnement Mur Mur proposé par la Métropole.

Un passage à 90 % d'habitants satisfaits après une rénovation de logement

Maxence Guillemin, de l'Alec, éclaire le public sur le processus d'un projet de rénovation thermique d'une copropriété: il faut compter trois ans environ entre l'idée de départ et la fin des travaux. Les étapes sont nombreuses: diagnostic, mobilisation de la copropriété, études, montage financier et subventions, travaux. Deux organismes peuvent accompagner gratuitement les copropriétés: l'Alec pour la sensibilisation à la réno-



Philippe Cardin, maire de Meylan, lance la soirée "rénovation thermique des copropriétés".

vation et l'aide à la construction du projet et Soliha pour la simulation financière (aides, subventions, reste à charge).

Au-delà des éléments techniques (choix, coût des travaux, gain de consommation d'énergie), un projet de rénovation d'une copropriété reste avant tout une opération d'amélioration du cadre de vie: paradoxalement, le bénéfice se fait sentir plus en été qu'en hiver. Les enquêtes de satisfaction montrent qu'un projet fait basculer les habitants de 50 % d'insatisfaits en hiver à 90 % de satisfaits, et 70 % d'insatisfaits en été à 90 % de satisfaits! De quoi inciter les copropriétaires à lancer des travaux!

Christian Jacob, de la Fnaim, rappelle les différents outils techniques ou réglementaires disponibles pour ces opérations: DPE, PPPT, règles de majorité requises en assemblée générale, prêts, etc. Son constat est clair: pour qu'un projet de rénovation aboutisse, la mobilisation du conseil syndical reste l'élément clé de la réussite.

Philippe Cardin l'avait mentionné dans son introduction: dans le contexte incertain ac-

L'info en + ►

● Comment trouver des infos relatives à son propre appartement, sa copropriété?

L'Alec est à disposition pour répondre à toute question relative aux travaux de rénovation des copropriétés: que l'on soit locataire, copropriétaire, membre de conseil syndical, syndic, que les questions concernent les parties privatives ou l'ensemble de la copropriété, l'Alec répond gracieusement à vos questions. Il suffit pour cela:

- soit d'appeler un conseiller de l'Alec au 04 76 00 19 09.
- soit de participer à une réunion d'information: www.alec-grenoble.org/11277-participez-a-nos-reunions-d-information.htm

tuel, il est important de conserver la trajectoire et de partager les expériences positives qui montrent que Meylan progresse en matière de transition climatique.

● Jean-Pierre Cleirec

3 - PERSPECTIVES

Les membres de la Mission Rénovation sont ravis de ce travail collectif et concret. Ils regrettent cependant l'obligation qui avait été faite de participation à d'autres groupes de travail de la CEM et souhaitent que **cette contrainte soit levée pour une future CEM**, ou tout autre format qui serait défini par la prochaine équipe municipale.

Les membres du groupe proposent que **cette mission soit pérennisée, et que, annuellement, une rencontre comme celle du 17 juin 2025 soit organisée**. L'information auprès des conseils syndicaux pourrait être relayée et ainsi être plus efficace, par exemple lors de réunions des unions de quartier.

Le groupe souligne l'importance de réaliser des rénovations thermiques globales, pour réduire les coûts énergétiques et émissions de gaz à effet de serre et l'inconfort généré par des températures excessives dans les logements, en été comme en hiver. Ceci afin de réaliser des réductions de charges de chauffage, pour un meilleur confort d'été, pour le traitement des étanchéités de toiture et façades, des restructurations architecturales, conduisant à la valorisation du bien, et sa réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). **Ainsi, la valeur financière du bien immobilier serait, à minima, préservée.**

En perspectives, voici quelques pistes pour sensibiliser les copropriétaires à s'engager dans une démarche de rénovation. Ce message pourrait être délivré par la mairie et tout acteur du sujet.

En hiver, la chaleur ne doit pas servir à chauffer l'extérieur

Avec un brin d'humour, on constate que la chaleur s'échappant par les façades et huisseries a le mérite de dégivrer les véhicules stationnés au plus proche des immeubles ! Mais ce n'est pas l'effet recherché lors de la mise en route du chauffage.

Remplacer les huisseries extérieures dans un projet de rénovation globale, permettrait de réduire et le coût individuel, et les pertes thermiques et d'améliorer quelque peu le confort d'été.

Plus de confort d'été mais moins de nuisances pour les voisins (et la planète)

La climatisation individuelle est certes une solution techniquement et économiquement viable pour un foyer, mais crée une augmentation de la consommation d'électricité. De plus, certains systèmes de climatisation utilisent des gaz qui, du fait de fuites dans le circuit, sont fortement contributeurs à l'effet de serre.

Ils contribuent au réchauffement de l'environnement proche des logements voisins, génèrent du bruit, augmentent les îlots de chaleur urbains, et dégradent l'esthétique des façades. **Cette solution individuelle produit des effets secondaires nuisant clairement à l'intérêt général.**

